

République Française
Département de la Creuse
Communauté de Communes CIATE Bourgneuf – Royère de Vassivière

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-200067189-20170412-2017107-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2017

Communauté de communes de la CIATE – Bourgneuf - Royère

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 12 avril 2017 - Délibération n° 2017/107

Objet : MOTION DE SOUTIEN AU PERSONNEL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

L'an deux mille dix-sept, le 12 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes CIATE – Bourgneuf Royère de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 7 avril 2017, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

MM. PACAUD – JUILLET – CHAUSSECOURTE – SARTY – MALPELET – JOUHAUD – CHAPUT – LALANDE – FASSOT – DESLOGES – SIMONET – AUBERT – GAUCHI – PARAYRE – DUGAY – ROYERE – MARTIN – CHAUSSADE – MEYER – TRUNDE – BRIGNOLI – BUSSIERE – RABETEAU – MEUNIER – DEPATUREAUX – TOUZET – LAINE – GRENOUILLET – CALOMINE – LAGRANGE – DERIEUX – LABORDE – GAUDY – COUSSEIROUX – AUCOUTURIER – CONCHON – DOUMY – et Mmes BERNARD – LAURENT – JOUANNETAUD – PIPIER – SUCHAUD – DESSEAUVE – HYLAIRES – DUMEYNIÉ – BATTUT – CHENEVEZ – DEFEMME – PATAUD – LAPORTE.

Etaient excusés :

MM. ESCOUBEYROU – RIGAUD – MAZIERE – MARTINEZ – PEROT – SCAFONE – PAMIES – GAILLARD et MMES POUGET-CHAUVAT – COLON – POITOU – NOUAILLE.

Pouvoirs :

M. RIGAUD a donné pouvoir à M. JOUHAUD – Mme CAPS a donné pouvoir à Mme JOUANNETAUD – Mme POUGET-CHAUVAT a donné pouvoir à M. CALOMINE – M. GAILLARD a donné pouvoir à Mme DEFEMME, Mme NOUAILLE a donné pouvoir à M. GAUDY, M. GUILLAUMOT a donné pouvoir à M. LALANDE, Mme SPRINGER a donné pouvoir à M. CHAUSSADE.

Suppléances :

M. MALPELET représente M. ESCOUBEYROU – M. FASSOT représente M. GIRON – Mme DESSEAUVE représente Mme COLON – M. MEYER représente M. MARTINEZ – Mme CHENEVEZ représente M. PAMIES – M. DOUMY représente M. COUFFY.

Secrétaire de séance : M. Nicolas DERIEUX.

Vote à scrutin public

En exercice	Présents	Votants			
67	50	57			
Votes pour	Votes contre	Abstentions	Blanc	Nul	Refus de vote
51	-	3 (M. SARTY, M. DOUMY, M. DERIEUX)	-	-	2 (Mme DEFEMME, Mme SUCHAUD)

Nota : Mme DEFEMME ne souhaite pas se prononcer au nom de M. GAILLARD sur ce vote.

Considérant les faits gravissimes qui se sont produits le 11 avril 2017 après-midi, à savoir :

- Le déménagement impromptu des bureaux occupés par certains agents de la nouvelle Communauté de Communes CIATE – Bourganeuf Royère de Vassivière, par le Président du SIVOM.

Considérant que les agents n'ont pas été avertis préalablement de cette situation,

Considérant le peu de temps accordé aux agents pour ce faire,

Considérant la violence psychologique infligée aux agents,

Considérant les conséquences néfastes sur le fonctionnement des services,

Le Conseil communautaire dénonce :

- Les conditions de fonctionnement induites par cette désorganisation en faisant cohabiter plusieurs agents dans et sur un même bureau,
- Le mépris avec lequel ont été traités des agents expérimentés et investis qui, par le passé, ont toujours donné satisfaction,

Exige

- Des explications sur les motivations qui ont présidé à de tels agissements menés de façon autoritaire et brutale,
- Le retour dans les plus brefs délais à la situation antérieure qui avait fait l'objet de réflexion et de concertation entre les différents acteurs de la nouvelle structure.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

